



En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 50

Séance du 14 novembre 2022

Le quatorze novembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 8 novembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIENT
COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

/
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jean-Luc, suppléant
TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
Christophe LANGOUËT, BÉZIER Florence, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
/
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
/
/
JUGÉ Joseph, Derval Séverine, titulaires
BRÉHIN Colette, titulaire
MÉZIERES Hervé, suppléant
BAHIER Alain, titulaire
GARBE Pascale, titulaire
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, de Farcy de Pontfarcy Christine, Gendry Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
/
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), VALLÉE Jacky (Chérancé), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOHIER Odile (Denaé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), CHANCEREL Philippe (Livrée-la-Touche), CHAMARET Richard (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), DOREAU Sébastien (Cossé-le-Vivien), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), LIVENAIS Norbert (Renazé),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GAUCHER Olivier (St Erblon).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Jean-Pierre TESSIER
Philippe CHANCEREL a donné pouvoir à Hervé MÉZIERES

Secrétaire de Séance : Élu Maxime CHAUVIN, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-11/153 – CULTURE

SAISON CULTURELLE ET RESEAU LECTURE PUBLIQUE – TARIFS DE VENTE D'OUVRAGES ET DOCUMENTS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 14 novembre 2022

OBJET 2022-11/153 – CULTURE
SAISON CULTURELLE ET RÉSEAU LECTURE PUBLIQUE –
TARIFS DE VENTE D'OUVRAGES ET DOCUMENTS

Mme Edit RAGARU, Vice-présidente en charge de la Culture, présente au conseil communautaire la proposition de mise en vente des recueils « Mortelle Mayenne » dans les commerces du département. Pour rappel, ce recueil regroupe les dix polars écrits par l'auteur Nicolas TURON dans le cadre de sa résidence participative en lien avec les habitants sur dix communes du Pays de Craon de janvier à juin 2022. L'édition de ce recueil permet d'accroître le rayonnement du Pays de Craon tout en générant des recettes. Afin d'augmenter la visibilité et la vente de l'ouvrage, il est proposé de le mettre en vente dans les commerces partenaires de la Mayenne (librairies, grande distribution, commerçants cités au sein du recueil, tiers-lieux...).

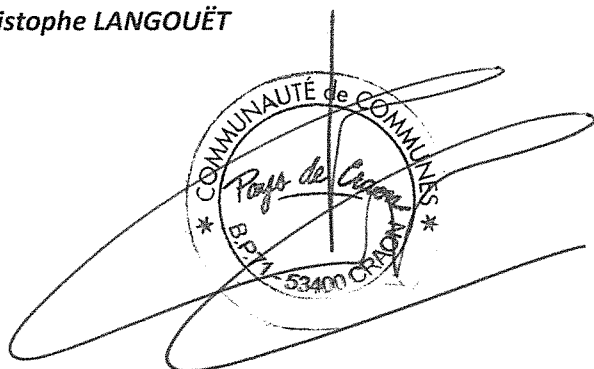
Par ailleurs, **Mme Edit RAGARU** présente au conseil communautaire la proposition de vente des supports retirés des rayonnages par le réseau Lecture Publique.

Considérant la proposition de la Vice-Présidente validée par la commission Culture du 5 octobre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité :

- ⇒ **APPLIQUE** les tarifs de vente du recueil « Mortelle Mayenne » aux commerces à compter du 15 novembre 2022, comme suit :
 - Recueil « Mortelle Mayenne » vendu au tarif de 9 à 15 € aux commerces partenaires (selon négociation) pour une mise en vente auprès du public à 15 €, selon la règle du tarif unique du livre. Le commerce partenaire paiera à la Communauté de communes du Pays de Craon les ouvrages dès leur réception au tarif négocié. À la fin de la période de mise en vente au sein du commerce, le commerce partenaire redonnera les ouvrages non vendus au Pôle Culture du Pays de Craon qui rachètera les invendus au commerce et les réintégrera dans son stock. Le nombre d'exemplaires vendus au distributeur, le tarif et la durée de la mise en vente seront définis par convention avec chaque commerçant.
- ⇒ **APPLIQUE** les tarifs de vente des supports retirés des rayonnages du réseau Lecture Publique à compter du 15 novembre 2022, comme suit :
 - Magazines : 1 € le lot (année civile 6 à 12 exemplaires)
 - Cds audios : 1 €
 - Vinyles : 2 €
 - Kamishibai : 2 €
 - Jeux : 3 €
- ⇒ **DONNE** délégation au Président pour prendre toutes mesures nécessaires au bon déroulement de ces ventes et mettre en œuvre des procédures administratives et comptables les plus simplifiées possibles, dans les cadres réglementaires définis.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou un Vice-Président en cas d'empêchement, à signer toutes formalités afférentes à ces dossiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 28 novembre 2022
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20221114-DELIB202211153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 28/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

